L'ECHO DE L'ASSEN
Bulletin d'information
Février 2022

Le conseil d'administration de l'ASSEN a le plaisir de vous faire parvenir son bulletin 2022.

Comme chaque année, ce document est destiné à vous informer de l'avancement de nos projets et des actions que nous menons pour contribuer à la préservation de l'environnement en général et à l'amélioration du cadre de vie de notre commune, en particulier.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à soutenir nos actions par l'adhésion à notre association. Vous trouverez en fin de ce bulletin un coupon d'adhésion.

Notre conseil d'administration vous souhaite bonne lecture et reste à votre écoute pour vos préoccupations concernant l'environnement et le cadre de vie :

Brice BEAUDET, Christian BONHOMME, Caroline BOUQUET, André CAMPIDELLI, Gérard CARUANA, Françoise CAZENAVE, Christelle CHAMBE, Christiane CLUZEL, Nathalie DENEUVILLE SENGULEN, Olivier FAURE, Jean FONTVIEILLE, Denise JANIN, Guy JANIN, Dominique PEYRARD, Marie-Claude RIVOLLIER, Yves TAMAILLON, Joël TRUNDE, Jean-Claude VALLAT.

Les évènements de 2021

Cette année encore, en raison de la pandémie liée au coronavirus et des mesures gouvernementales restrictives concernant les regroupements de personnes, l'activité 2021 a été réduite. Dans ces conditions, notre association est fière d'avoir pu rester active sur ces évènements :

27 mars et 3 avril : suite à la formation de guide composteur pailleur de deux membres de notre association, Christelle et Dominique, l'ASSEN a participé activement à des animations dans le cadre des journées nationales « Tous au compost » avec le soutien de la mairie : Démarrer son compost au lotissement Les Vachères, Présentation des lombricomposteurs et utilité du paillage dans les Jardins de l'ASSEN.

9 mai : en collaboration avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant et dans le cadre des « Rendez-vous aux jardins » : dons et trocs de plantes et de graines et portes ouvertes aux jardins familiaux.

Du 15 juin au 15 novembre : recrutement de deux emplois verts sur contrat à temps partiel : Jean-Baptiste et Cyril. Entretien des chemins de balades sur Saint-Marcellin en Forez décrits dans notre topoguide. Préparation, placement, et surveillance du bon déroulement des Puces en collaboration avec les bénévoles de l'ASSEN.

Du 4 juillet au 31 octobre : Organisation et gestion des Puces Marcellinoises, rendez-vous maintenant bien connu des chineurs chaque dimanche matin.

18 novembre : Assemblée Générale des Jardins de l'ASSEN avec l'élection de leur président Dominique Peyrard et vice-président Joël Trunde.

17 et 20 novembre : Renouvellement de l'opération de reboisement du Bois de Rachasset avec un choix d'essences d'arbres adapté au réchauffement climatique, en liaison avec ASSE Coeur Vert, La Mairie et l'ONF.

3 décembre : marche de nuit du Téléthon. Elle a encore une fois connu un grand succès et a permis de recueillir 800 € de dons pour l'AFM-Téléthon

Bénévoles et emplois verts

Reboisement du Bois de Rachasset

Assemblée Générale des Jardins

Tous au Compost

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **Assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: https://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97

Les Puces 2021

Avec une ténacité et un optimisme sans faille, l'ASSEN a pu faire en sorte que les Puces aient encore lieu en 2021 malgré les conditions sanitaires préoccupantes. Il a pour cela fallu décaler leur ouverture, mettre en place et faire respecter les mesures imposées par arrêté préfectoral (port du masque, utilisation du gel hydro-alcoolique, respect des distanciations, présence renforcée de membres du CA ...).

Du 4 juillet au 31 octobre, l'espace du Moulin a accueilli 150 exposants en moyenne chaque dimanche matin de 6h à 12h et a reçu environ 1500 visiteurs lors des matinées ensoleillées. La recette permet de financer les salaires de deux emplois verts chaque année afin de leur redonner une chance dans le monde du travail.

Merci aux bénévoles qui viennent le dimanche matin nous aider à collecter les fonds. Les Puces ne pourraient pas fonctionner sans leur aide précieuse. Cette participation est peu contraignante (3 ou 4 h tout au plus) et nous rend un grand service.

Toute personne qui serait volontaire pour renforcer le groupe de nos bénévoles peut se faire connaître auprès d'un membre du CA de l'ASSEN ou par mail assenmarcellinoise42@gmail.com.

Les Puces marcellinoises sont devenues une **tradition** qui participe à l'attractivité de notre village. Et surtout cette manifestation défend des valeurs que nous partageons : la **convivialité**, ainsi qu'un petit pas **vers le zéro déchet**. Pourquoi saturer les décharges publiques avec des objets en bon état alors qu'ils peuvent avoir une deuxième vie ?

Depuis 2021 pour exposer il faut ré-ser-ver !

L'ASSEN organise les Puces Marcellinoises depuis 1999.

Cette manifestation a acquis au fil des années une réputation suffisante pour intéresser des exposants venant parfois de loin (Roannais, agglomération stéphanoise, vallée du Gier, etc.).

Avec l'agrandissement de la plateforme, en 2017, jusqu'à 200 véhicules se présentaient dans la nuit de samedi à dimanche, ce qui occasionnait, parfois, de gros embouteillages sur la déviation de Saint-Marcellin.

Nous faisions le plein plusieurs dimanches par an et étions obligés, à notre grand regret, de refuser l'accès à des exposants venus parfois de très loin.

Pour être sûr de trouver un emplacement, certains d'entre eux se présentaient dès le samedi soir et amorçaient une file d'attente s'allongeant au fil de la nuit.

Organisateur : ASSEN 3 rue d'outre l'eau 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ
Au verso règlement du marché aux puces

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique (particulier)
Se déroulant le ____/____/2021 à Ville : Saint Marcellin en Forez
Je soussigné(e),
Nom : ..... Prénom .....
Né(e) le .....à Département : ..... Ville : .....
Adresse : .....
CP ..... Ville .....

Titulaire de la pièce d'identité (cocher la case correspondante)

Carte identité	
Permis de conduire	
Carte de séjour/passeport	
Livret de libre circulation	

N°

Délivrée le ..... par .....
N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le ..... Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui servira de registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Rappel tarifs :
2,5 € le ml
d'étal jusqu'à

Aussi, en 2021, nous avons décidé de mettre en place un système de réservation par Internet en adaptant une application informatique développée par l'Office du Tourisme de Loire Forez Agglomération.

En se rendant à l'adresse https://assenmarcellinoise.weebly.com/puces-marcellinoises.html , chaque candidat a pu, en quelques clics, s'inscrire, entre le lundi et le vendredi, pour les Puces du dimanche qui suit. Il a reçu, en retour, un « e-ticket » à présenter à l'entrée sous forme papier, ou de préférence, sur son smartphone.

Ce document donne l'assurance au titulaire de pouvoir accéder à la plateforme, sous réserve de se présenter avant 7h.

Il est contrôlé (ainsi que l'immatriculation du véhicule) par les bénévoles qui placent ensuite les exposants dans l'ordre de leur arrivée.

Après une période de rodage relativement courte, nous avons pu constater une amélioration très nette de la situation : diminution des files d'attente, des conflits entre automobilistes, sérénité des exposants…

Ce dispositif donnant entière satisfaction, il sera reconduit en 2022. Alors, rappelez-vous, si vous souhaitez venir exposer aux Puces Marcellinoises, il vous faudra **ré-ser-ver** !

LE COMPOSTAGE

Pourquoi composter ?

Cela permet de réduire le volume de nos poubelles, donc la pollution liée à la collecte et au traitement des déchets et d'obtenir un produit de qualité pour le jardin, les plantations et ne plus utiliser d'engrais chimiques et des produits phytosanitaires.

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes.

Le compostage se déroule en général en deux phases: une première de fermentation et une seconde de maturation.

La recette : EAU + AIR +NOURRITURE EQUILIBREE

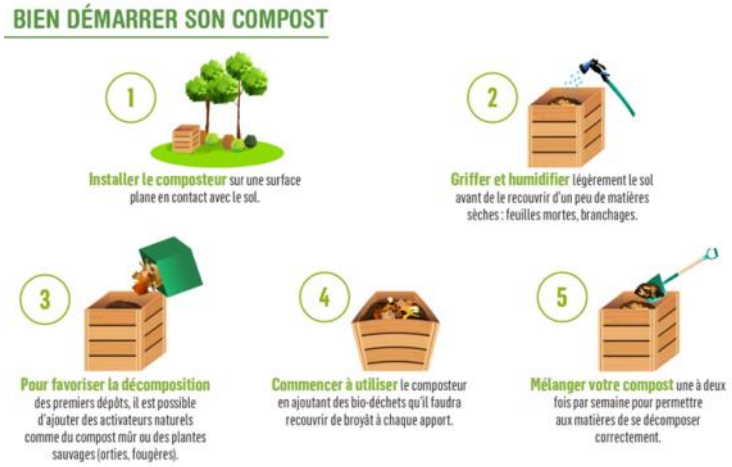

Equilibrer les apports de déchets verts (épluchures de fruits et de légumes) et de déchets secs (feuilles, copeaux de bois coupés en petits morceaux).

Le rapport entre les quantités de carbone et d'azote fait la qualité du compost :

- Trop d'azote et les bactéries n'auront pas assez de carbone pour le digérer. En clair ça va sentir mauvais.
- Trop de carbone, le compostage prendra plus de temps pour une quantité de produit moindre.

En pratique, en mélangeant une à deux parts de matière azotée pour une part de matière carbonée, on évite les problèmes de déséquilibre C/N.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter notre guide composteur-pailleur
Christelle Chambe tel 06-52-80-32-89

Louez gratuitement un broyeur de végétaux

La Communauté d'Agglomération de Loire Forez, vous propose de louer gratuitement un broyeur de végétaux. Un bon moyen de réduire vos déchets de jardin, tout en bénéficiant d'un broyat très utile en paillage pour protéger et nourrir votre sol.

Le déchet de jardin est le 1er déchet produit sur le territoire avec, en moyenne, une production de 100 kg par habitant et par an.

Pour vous permettre de broyer facilement vos végétaux, Loire Forez vous propose de louer gratuitement un broyeur de végétaux auprès d'un de ses partenaires (dans la limite d'une demi-journée par an et par foyer mais avec possibilité de bénéficier d'une mise à disposition plus longue en se groupant ou en louant le matériel…) ; il pourra vous être proposé soit un modèle électrique pour les végétaux de diamètre inférieur à 3 cm, soit un modèle thermique pour les végétaux de diamètre jusqu'à 5 cm :

Comment ?

1. Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
2. Visionnez la vidéo proposée sur le site https://www.loireforez.fr afin de découvrir des astuces et conseils pour réduire vos déchets verts et utiliser votre broyat. Puis, répondez au quizz proposé.
3. Remplissez le formulaire de demande en sélectionnant le partenaire chez qui vous souhaitez louer un broyeur de végétaux (n'oubliez pas de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour valider votre demande).
4. Une fois votre inscription validée par les services de Loire Forez, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez alors convenir d'une réservation avec le loueur partenaire (en fonction des disponibilités). A noter : Renseignez-vous auprès du loueur partenaire pour connaître plus précisément les conditions de location (contrat de location, caution …).

Les loueurs partenaires :

- Forez Loc (Boën-sur-Lignon)
- Cycloculture Nétrablaise (Noirétable)
- MT Motoculture (Savigneux) *(A noter : ce partenaire ne propose pas la location de broyeur électrique pour l'instant).*
- Pro Loisirs entreprise SIVARD (La Tourette, près de Saint-Bonnet-le-Château)

Contacts Service déchets :

Mail : déchets@loireforez.fr

N° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le Hérisson: l'ami des jardiniers !

Le hérisson, de son nom latin « Erinaceus europaeus » est protégé par l'annexe III de la Convention Européenne de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel. Signée par 50 pays, dont la France, et par l'Union Européenne, cette convention engage les états à prendre en compte l'impact des aménagements sur l'environnement, mais aussi à promouvoir l'éducation et l'information sur la vie sauvage. Depuis 1981, en France, le hérisson fait partie des espèces protégées. Cette protection a été renforcée par un arrêté datant de 2007.

Il est strictement interdit de détenir un hérisson chez soi. C'est un animal sauvage qui ne se domestique pas sous peine d'amende et de le rendre très malheureux

Selon plusieurs scientifiques et vétérinaires spécialisés, les hérissons disparaitraient d'ici 2025 ! Le hérisson est en déclin constant depuis les années 1950, pour plus de 50% à cause de l'activité humaine (véhicules, pesticides et insecticides) mais aussi les maladies propres à cette espèce : vers pulmonaires et intestinaux, teigne, tiques…)

Qui ne connaît pas le hérisson ? Petit mammifère à corps couvert de piquants à pointe blanche circulant dans nos jardins. Un hérisson adulte peut atteindre 30 cm de long et peser entre 400 et 1800g selon si c'est un mâle (hérisson), une femelle (hérissonne) ou un petit (choupisson ou hérissoneau).

Mode de vie :

Il est semi-nocturne, il dort la journée et chasse dès la tombée de la nuit. Il peut parcourir un territoire de 3 à 10 ha/nuit, d'où son besoin de se déplacer de jardin en jardin. Le hérisson hiverne de novembre à mars/avril en fonction des régions et du climat. Vous pouvez l'observer à la tombée de la nuit d'avril à septembre, période où il est en pleine activité.

Le hérisson se met à l'abri la journée de la chaleur, des mouches qui pourraient pondre entre ses piquants. Ne pouvant pas s'en débarrasser, les asticots des mouches représentent un danger pour lui car ils peuvent l'attaquer. Le hérisson confectionne toujours son refuge à l'abri du vent et de l'humidité.

Lorsqu'il hiverne, il refroidit son corps petit à petit de sa température initiale (environ 35°) pour atteindre 10°. Il peut descendre jusqu'à 4°. Il baisse son rythme cardiaque et se réveille au rythme de 8 à 15 jours pour se nourrir et éviter de geler. L'hivernation est un peu différente de l'hibernation (endormissement total de l'animal sans manger ni boire). Pendant cette période, il vit sur ses réserves de graisse blanche (stockée vers l'abdomen) qui lui permet de maintenir un fonctionnement minimal de son organisme, et des graisses brunes (stockées vers le cou) qui lui permettent de se réchauffer lorsqu'il sort d'hivernation.

Ce petit mammifère est bruyant, il grogne et souffle. Quand il se sent en danger, il se met en boule et pousse des petits cris. C'est un excellent nageur. Il grimpe mais a besoin de s'agripper pour sortir de situation difficile (piscine, mare...). Il est capable de creuser un trou pour lui permettre de passer sous une clôture par exemple.

Il peut vivre jusqu'à 10 ans mais malheureusement, sa vie est de plus en plus compliquée et pleine de danger. Son espérance de vie se réduit d'année en année. Elle est actuellement de 2 ans en moyenne !

Les jeunes hérissons ont une vie remplie de dangers :

20% des bébés meurent avant d'avoir quitté le nid et les ¾ restants décèdent avant l'âge de 1 an. Les causes de mortalité sont en effet multiples :

- 26% des hérissons sont décimés par intoxications chimiques (pesticides, tue-limaces), etc ...
- 24 % sont écrasés sur les routes
- 18% meurent de parasitisme
- 13% succombent d'épuisement et de faim
- 10% périssent par noyade, blessures, brûlures, etc ...
- 9% seulement sont victimes de leurs prédateurs naturels : renards, blaireaux, grands-ducs

Le hérisson vit presque partout. Il est solitaire, aime s'installer dans les clairières, les haies, les friches et les jardins. Malheureusement pour lui, l'augmentation des constructions de l'habitat et des routes, l'industrialisation réduisent considérablement ses espaces de vie et il se rapproche de plus en plus des espaces urbains où le danger est maximum pour lui !

Comment aider un hérisson ?

Si vous l'apercevez à la tombée du jour ou de la nuit, vous pouvez l'aider en lui donnant à manger de la nourriture pour chats : pâtée ou croquettes et de l'eau (**mais jamais de lait ni de pain**).

Disposez à son intention un carton ou un tas de bois, il ira se réfugier dessous.

Si vous l'apercevez pendant la journée, c'est qu'il y a un problème. Un hérisson sans abri dans la journée est un animal en danger. C'est un animal crépusculaire et nocturne.

Il faut d'urgence le mettre à l'abri en lui confectionnant un endroit, si vous avez un jardin, où il peut se nicher (tas de feuilles, de bois, carton ou caisse en bois retourné avec un trou pour circuler, paille mais pas de foin). A proximité, déposez des croquettes pour chats et de l'eau.

Si vous n'avez pas de jardin, vous le mettez dans un carton et contactez immédiatement un centre de soins de faune sauvage (seul habilité à vous dire ce qu'il faut faire). Pour Rhône-Alpes :

Centre de soins l'hirondelle 69490 SAINT FORGEUX

Si vous apercevez un hérisson en boule au milieu de la route, aidez-le à traverser. Il suffit de le pousser doucement avec un bâton ou avec votre pied, il roulera facilement de l'autre côté.

S'il vous parait divaguer et/ou faible, qu'il se laisse attraper sans réaction (ne se met pas en boule), c'est qu'il est malade ou en état de choc. Il faut le réchauffer avec une bouillotte ou le couvrir d'une polaire ou autre tissu chaud, lui donner à manger et à boire.

Si vous le trouvez à l'automne et qu'il pèse moins de 600g environ, il n'a pas suffisamment de ressources en graisse pour supporter une hivernation. Il est donc important, s'il ne présente pas de symptôme de faiblesse, de lui apporter eau et nourriture ainsi qu'un abri.

Quelque soit la saison ou les symptômes présentés, vous ne pouvez pas remplacer un spécialiste (vétérinaire ou centre de soins ou personnes habilitées), et devez contacter l'un ou l'autre pour le prendre en charge (https://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

Quelques gestes simples pour préserver et sauver les hérissons.

N'utilisez jamais de tue limaces ou autres pesticides. Utiliser de la bière ou des cendres plutôt que du tue limaces

Avant de tailler les haies, vérifiez qu'il n'y ait pas de hérissons dessous.

Avant de brûler les feuilles, prenez garde qu'il n'y ait pas un nid dedans.

Mettez dans votre piscine une planche qui évitera les noyades, idem quand la piscine est vide, un hérisson peut mourir de faim dans une piscine vide.

Attention aux soupiraux, équipez-les de grillages fins.

Gardez un petit coin sauvage dans votre jardin pour lui et laissez en automne un peu de feuilles pour la confection de son nid d'hiver.

Disposez dans votre jardin quelques gamelles d'eau, jamais de lait, et de la nourriture

Attention aux filets de protection des fruits ou des légumes, ce sont de véritables pièges dont il ne peut se dégager.

Attention l'hiver quand vous vous promenez avec votre chien, soyez attentifs, un chien curieux peut déranger un hérisson en pleine hivernation sous un tas de feuilles.

Bienvenue aux Jardins de l'ASSEN

2021 a été une très bonne année pour les jardins, des légumes en abondance, un temps idéal, de l'eau tombée du ciel pour la plus grande joie des jardiniers et pour la nature.

Un petit bémol pour nos tomates attaquées par le mildiou.

Nous sommes heureux de travailler la terre et elle nous le rend bien.

Nous comptons mettre un peu plus de fleurs pour apporter de la couleur et donner à nos amis les oiseaux, les abeilles et autres petits animaux la joie de rester dans nos jardins. Cette année une tonnelle sera à l'ombre grâce à nos pieds de vigne, gracieusement donnés par Guy.

Jeannot " le spécialiste des arbres" les soigne avec amour contre les maladies et autres agressions de la nature. Merci à toutes et à tous pour l'entretien des espaces verts communs.

Le jardin est un loisir, un véritable sport et c'est un bonheur de voir pousser ses propres légumes.

Du côté des parcelles solidaires, l'aide des jardiniers est précieuse, elle nous permet de garantir des récoltes de légumes frais et sans pesticides (salades, carottes, haricots, courgettes, tomates…) à la Maison de Retraite et la Banque Alimentaire.

Des composteurs individuels ont été fabriqués avec des palettes de récupération. Ils ont permis de réduire nos déchets et surtout de nous restituer un compost de très bonne qualité.

Les premières vendanges de Joël (raisins Baco noir et muscat), nous ont permis de déguster un savoureux jus de raisins.

Une ruche habitée d'environ 60 000 abeilles, a été installée, avec l'aide d'André, apiculteur, mais cette année, avec les nombreuses pluies de printemps, le pollen était moins présent sur les fleurs et la récolte de miel n'était pas au rendez-vous.

Les jardins sont un lieu familial, convivial, d'échanges et de partage. *Si vous désirez nous rejoindre.*

N'hésitez pas à prendre contact au : 07-71-58-52-91 ou 06-98-25-15-14

Un défi de taille : créer la forêt des générations futures à Rachasset

Certaines espèces d'arbres de la forêt de Rachasset, notamment les chênes pédonculés, les chênes sessiles, les pins sylvestres commencent à disparaître en raison du changement climatique.

Il est devenu nécessaire de préparer la forêt de demain en implantant des espèces susceptibles de mieux résister aux sécheresses et aux fortes chaleurs, tout en n'étant pas trop sensibles aux périodes de froid intense encore possible.

Planter 800 arbres, résineux et feuillus, adaptés aux climats plus chauds et secs, dans une parcelle d'environ un hectare au sein de la forêt de Rachasset, voilà le défi que se sont lancés la municipalité de Saint Marcellin et l'ONF. Chaque espèce, une fois implantée, devrait se multiplier et occuper de plus en plus d'espace.

De nombreux partenaires ont apporté leur soutien à cette action d'intérêt écologique :

- ASSE Cœur Vert pour l'encadrement des enfants et son engagement pour la protection de la nature
- Conseil Départemental pour un suivi de l'évolution des sujets plantés,
- École Forestière de Marlhes pour leurs conseils techniques.
- ASSEN, pourvoyeur de «bras».

Deux journées de plantation ont été programmées :

1- Mercredi 17 novembre, plantation de 200 pins de 4 variétés différentes (pins maritimes, pins laricio de Corse, pins de salzman et pins pignons), par **une cinquantaine d'enfants de 8 à 11 ans**.

Personnalités présentes : Patrick AIVAZIAN représentant Eric LARDON Maire de Saint-Marcellin-en-Forez, Roland ROMEYER et Lionel POTILLON (ASSE cœur vert), Chantal BROSSE, Vice Présidente du conseil départemental accompagnée de Jean-François CHORAIN, conseiller départemental, tous deux en charge de la filière bois, et Georges ODO de l'ONF.

2 - Samedi 20 novembre, plantation de 600 feuillus (chênes verts, chênes pubescents, érables de Montpellier et érables champêtres) et cèdres, répartis de manière aléatoire au milieu des pins, par **une soixantaine de marcellinois** de tous âges, enthousiastes malgré le froid et le brouillard.

Cette belle réussite, fut suivie du pot de l'amitié offert par la municipalité.

La stérilisation des chats – Un acte de protection de la biodiversité

Etat des lieux

Les chats seraient aujourd'hui près de 13 millions en France. Si ces boules de poil savent se rendre irrésistibles il ne faut pas oublier que, comme leurs cousins les tigres ou les jaguars, ils sont des félins. Oui, les chats sont des prédateurs, et ils peuvent impacter durement leur environnement.

Aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'impact précis de nos chats sur la nature, toutefois plusieurs études ont montré des résultats préoccupants. Par exemple, en France, le nombre de passereaux dans les campagnes françaises a diminué d'un tiers et une étude de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a montré que les chats seraient responsables à 25% de cette mortalité.

La problématique des chats errants

C'est peut-être là la première problématique à prendre en compte lorsque l'on parle de l'impact des chats sur l'environnement. Les chats errants, même nourris ponctuellement, chassent un bien plus grand nombre de proies que les chats domestiques et, surtout, ils se reproduisent sans limite (une femelle peut avoir 12 chatons par an).

Des solutions pour limiter l'impact des chats sur la biodiversité

Si nous aimons les chats, nous nous devons d'être responsables d'eux. La stérilisation est assurément notre meilleur atout pour protéger la biodiversité : en limitant les populations de chats nous éviterons ainsi une trop grande pression sur les oiseaux et les petits mammifères de nos jardins.

L'association « les Pattounes libres », en convention avec la commune depuis 2018, a pour but de protéger les chats errants (non pucés ou non tatoués). Pas question ici de mettre ces chats en fourrière, ni de les éliminer. Ils seront stérilisés, soignés si besoin, puis replacés dans leur environnement initial pour vivre leur vie de chat libre, mais sans reproduction.

Alors si vous voyez un chat errant ou mal en point passer près de chez vous, contactez l'association des « Pattounes libres » au 06 82 38 95 48. Comme toute association, « les Pattounes libres » a besoin de dons ; elle recherche aussi des bénévoles et des familles d'accueil

(https://les-pattounes-libres.webnode.fr/).

Enfin, pour limiter la prédation de votre chat vous trouverez des idées sur le site de la LPO : https://www.lpo.fr/

Le P.L.U.i

Loire Forez Agglomération (LFA) s'est engagé depuis 2015 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce PLUi a été « arrêté » en 2021 puis soumis à l'enquête publique du 3 janvier au 10 février 2022.

Le PLUi est un document d'urbanisme opposable qui définit, pour les 45 communes de LFA, les règles d'occupation des sols applicables à toutes les parcelles. C'est la traduction spatiale d'un projet politique pour les 15 années qui viennent, défini par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Au-delà des intérêts particuliers liés au (re)classement des parcelles, ce document va orienter l'évolution de notre cadre de vie dans les prochaines années, ce qui a amené l'ASSEN à s'y intéresser et à présenter des observations lors de l'enquête publique.

Sur le document général, nous avons signalé un certain nombre de points qui mériteraient d'être éclaircis et qui sont consultables sur le site de l'ASSEN.

Pour ce qui concerne plus précisément notre commune, quatre remarques principales ont été formulées :

- Le PLUi n'apporte aucune solution à « l'enclavement » des quartiers et notamment ceux de l'Orme et de la Marque. Des dispositifs permettant aux habitants et à leurs enfants de se rendre aux écoles et au bourg en toute sécurité, à pied ou en vélo devraient être envisagés, soit par la création de circuits protégés, soit par l'allègement des trafics par le biais de voies alternatives à celles qui existent.
- Nous demandons de maintenir une protection particulière sur les terrains contenant des produits potentiellement dangereux tels que l'amiante (anciennes carrières remblayées).
- Nous nous opposons à la suppression injustifiée du classement en zone naturelle de nombreux terrains de la commune. Ce classement était pourtant le résultat d'une démarche portée par deux municipalités successives qui associait services de l'État, élus et associations (ZPPAUP).
- Nous souhaitons maintenir la possibilité de réaliser les opérations d'accompagnement du contournement de Saint-Marcellin et notamment de jardins familiaux le long de la Mare.

Quelques dates à retenir pour 2022

- **Vendredi 1er Avril 2022 à 20h Salle Aristide Briand : Assemblée Générale de l'ASSEN**

  Plusieurs fois programmée et à chaque fois annulée pour raisons sanitaires, l'association a dû se résoudre à fusionner l'AG de 2021 avec celle de 2022

  Monsieur Georges ODO, Technicien forestier à l'Office National des Forêts fera une conférence sur le thème : « Nos forêts face au changement climatique. Un exemple : la forêt de Rachasset »

- **Tenue des Puces du Dimanche 08 Mai au Dimanche 02 octobre 2022**

Nous avons besoin de votre avis et de votre soutien : n'hésitez pas à vous adresser à un membre du conseil d'administration pour lui faire part de vos suggestions et de vos remarques. Vous pouvez également présenter votre candidature au conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale

Apporter son écot, même modeste, au respect de l'environnement et du cadre de vie c'est contribuer à la préservation de l'avenir de notre planète.

« La mauvaise herbe n'est jamais qu'une plante mal aimée. » ***(Ella Wheeler Wilcox)***

Venez nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au titre de 2022.
(Chaque adhérent a droit à une récupération d'encombrants entre mai et octobre)

Mme/M Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Mail : ..... @ .....

Adhère à l'ASSEN au titre de l'année 2022 et verse la somme de ..... €
(montant **minimum** de cotisation 5 € par personne) au titre de sa cotisation annuelle.

Bulletin à retourner (ou à déposer dans la boîte aux lettres) , avec le montant de la cotisation, à :
ASSEN *Association de Sauvegarde de L'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez*
3 rue d'Outre-l'Eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ

Réalisé par nos soins. Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique